

# APPEL D'OFFRES OUVERT Prestation de service

# Agence Régionale pour l'Orientation, la Formation et l'Emploi Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine

Centre régional Vincent Merle 102 avenue de Canéjan 33600 Pessac

# Conception, développement, fabrication et maintenance de « Totems de découverte des métiers et des formations »

Règlement de la consultation (RC)

<u>Date et heure limites de réception des offres</u>

17 juillet 2025 à 12h00

# Sommaire

1.	Prés	entation de Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine	3
2.	Obj	et de la consultation et étendue de la consultation	3
	2.1.	Objet	3
	2.2.	Mode de passation	4
	2.3.	Type et forme de contrat	4
	2.4.	Décomposition de la consultation	4
	2.5.	Nomenclature	4
3.	Cor	nditions de la consultation	5
	3.1.	Délai de validité des offres	5
	3.2.	Forme juridique du groupement	5
	3.3.	Contenu du dossier de consultation	5
4.	Pres	tations attendues	5
5.	Prés	entation des candidatures et des offres	5
	5.1.	Pièces de la candidature	6
	5.2.	Pièces de l'offre	6
6.	Cor	nditions d'envoi ou de remise des plis	7
	6.1.	Transmission électronique	7
	6.2.	Transmission sous format papier	8
7.	Exa	men des candidatures et des offres	8
	7.1.	Sélection des candidatures	8
	7.2.	Attribution des marchés	8
	7.3.	Suite à donner à la consultation	9
8.	Ren	seignements complémentaires	9
	8.1.	Adresses supplémentaires et points de contact	9
	8.2	Procédures de recours	10

# 1. Présentation de Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine

Cap Métiers est l'association régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi de Nouvelle Aquitaine.

#### Ses missions

- ✓ Fournir des informations aux professionnels et au grand public sur la formation, l'emploi, l'orientation et les métiers,
- ✓ Observer et analyser la relation formation-emploi et ses évolutions dans les territoires,
- ✓ Outiller et professionnaliser les acteurs de l'orientation, de la formation, de l'insertion et de l'emploi pour répondre aux demandes de leurs publics,
- ✓ Développer un appui et une expertise auprès de ses financeurs et de ses partenaires, et faciliter la mise en réseau des acteurs.

#### Son offre de services

- ✓ Services dédiés aux particuliers : agenda d'évènements, sites pour trouver des stages en alternance, pour avoir une meilleure connaissance des métiers, des formations, parcours de découverte métiers...
- ✓ Services dédiés aux professionnels de la formation et de l'emploi : base de données sur l'offre de formation, programme de formation, actualités de l'écosystème, outils d'information sur les métiers, la formation, l'emploi et les territoires de Nouvelle Aquitaine.

Sa caractéristique est de reposer sur une **approche « métiers »** en liaison avec les besoins de l'économie, des territoires et des entreprises de Nouvelle-Aquitaine. Dans ce cadre, l'agence recherche, conçoit et propose des outils et produits innovants de découverte des métiers comme des films vidéo à 360°, des expositions immersives et interactives basées sur le geste professionnel, des expositions en mode escape game.

# 2. Objet de la consultation et étendue de la consultation

# 2.1. Objet

La consultation a pour objet la conception, le développement et la fabrication de « Totems de découverte des métiers et des formations ».

En 2024, l'Agence a souhaité expérimenter un nouveau produit, plus souple et mobile que ceux existants, pouvant être mobilisé dans des établissements de formations, des salons régionaux et dédié à une filière ou domaine d'activité professionnelle de Nouvelle-Aquitaine. Ce produit a pris la forme d'un Totem dédié à la filière de la vigne et du vin (photos en annexe).

Le Totem de découverte des métiers et des formations doit rassembler et mettre à disposition de manière interactive l'offre d'information et de découverte métiers de Cap Métiers sur une filière ou un domaine donné.

Devant le succès de cette expérimentation, Cap Métiers a souhaité étendre ce principe de corner à d'autres domaines, en priorité :

- Filière de la batterie
- Patrimoine bâti
- Forêt, bois, papier
- Aéronautique, spatial, défense
- Maintenance en Environnement Sensible
- Numérique
- Industrie ferroviaire
- Production alimentaire

Ces totems mobilisés dans des établissements de formations et des salons doivent pouvoir accueillir et communiquer une première information au public jeune, aux personnes en reconversion professionnelle et demandeurs d'emplois.

# 2.2. Mode de passation

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

# 2.3. Type et forme de contrat

Les prestations sont exécutées pour partie sous la forme d'un marché ordinaire à prix global et forfaitaire, et pour partie sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, conformément aux dispositions des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique.

- La partie marché ordinaire à prix global et forfaitaire concerne les 8 Totems décrits au CCTP;
- La partie accord-cadre à bons de commande concerne les Totems supplémentaires qui seront éventuellement commandés en plus des 8 Totems initiaux.

# 2.4. Décomposition de la consultation

En l'absence de prestations distinctes, les prestations ne sont pas alloties.

# 2.5. Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
72212316-7	Services de développement de logiciels de présentation

# 3. Conditions de la consultation

# 3.1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

# 3.2. Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

#### 3.3. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le Règlement de la Consultation (RC);
- L'Acte d'Engagement (AE) et ses éventuelles annexes ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP);
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP);
- Le cadre de réponse technique :
- > L'annexe financière.

Il est disponible en accès gratuit, complet, direct et sans restriction à l'adresse suivante : <a href="https://demat-ampa.fr">https://demat-ampa.fr</a>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date

#### 4. Prestations attendues

Un exemple de Totem (prototype) est accessible pendant toute la durée de la réponse à l'appel d'offres dans les locaux de Cap Métiers, au siège situé à Pessac (33).

Le candidat préviendra en amont Cap Métiers en appelant le standard au 05.57.81.45.65. Il précisera le motif de sa visite ainsi que le jour et l'horaire de sa venue.

Les projets de Totem devront être conçus **en s'appuyant sur le modèle existant**, déjà mis en place à Cap Métiers, qui servira de référence en termes de contenu, d'aménagement et de dispositif d'animation.

# 5. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

#### 5.1. Pièces de la candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun	Non
des cas d'interdiction de soumissionner	14011

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat), disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

### 5.2. Pièces de l'offre

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non

Le cadre de réponse technique entièrement co	omplété	Non
--	---------	-----

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

# 6. Conditions d'envoi ou de remise des plis

# 6.1. Transmission électronique

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des prérequis de la plateforme de dématérialisation <a href="https://demat-ampa.fr">https://demat-ampa.fr</a> et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise.

En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique dont les coordonnées figurent sur la plateforme.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l'accès internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrement de son offre avant envoi et accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

En cas de programme informatique malveillant ou "virus": Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par l'acheteur peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé. L'acheteur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Copie de sauvegarde : Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde (annexe 6 du Code de la commande publique), lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique (CD, clé USB ...) envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- Un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique ;
- Une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par l'acheteur s'il n'est pas ouvert. Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

# Agence Régionale pour l'Orientation, la Formation et l'Emploi

Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine Centre régional Vincent Merle 102 avenue de Canéjan 33600 Pessac

Pli pour la consultation : Conception, développement, fabrication et maintenance

de « Totems de découverte des métiers et des formations Candidat : .....

**NE PAS OUVRIR: COPIE DE SAUVEGARDE** 

# 6.2. Transmission sous format papier

Conformément aux dispositions des articles L.2132-2 et R.2132-7 du code de la commande publique, la transmission sous support papier est interdite. Toute offre papier sera considérée comme irrégulière au sens des dispositions de l'article L.2152-2 du code précité et non susceptible de régularisation.

### 7. Examen des candidatures et des offres

#### 7.1. Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

#### 7.2. Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères et sous-critères	Pondération
1 - Prix (sur la base du montant total HT du cadre de décomposition global et forfaitaire fourni par le candidat)	40.0 %

2 – Valeur technique de la proposition sur la base des éléments développés dans le cadre de mémoire technique :	60.0 %
- Originalité et cohérence de la proposition par rapport à la demande (15 %)	1
- Compétences et expériences de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations (15) %)	;
- Organisation des prestations et de production / transmission des livrables (20 %	
- Planning détaillé des prestations (5 %)	
- Démarche de développement durable dans la conception et la réalisation des prestations (5 %)	1

A l'exception du planning détaillé qui peut être fourni en annexe, seuls les éléments fournis dans le cadre de réponse technique sont pris en compte pour le jugement du critère « Valeur technique ». Les candidats doivent apporter une réponse détaillée dans les différentes parties du cadre de réponse technique.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En cas de refus, son offre pourra être éliminée comme non cohérente.

#### Offre anormalement basse:

Pour la détection et l'examen des offres dont le prix semble anormalement bas, le pouvoir adjudicateur demande par écrit des précisions sur la composition de ces offres aux candidats concernés. Ceux-ci devront, dans un délai raisonnable mentionné dans la demande qui leur est adressée, fournir par écrit les justifications demandées.

### 7.3. Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée est retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 3 jours.

# 8. Renseignements complémentaires

# 8.1. Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://demat-ampa.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

### 8.2. Procédures de recours

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au tribunal territorialement compétent :

Tribunal Administratif de Bordeaux 9 rue Tastet 33000 BORDEAUX

Tél: 05 56 99 38 00

Télécopie: 05 56 24 39 03

Courriel: greffe.ta-bordeaux@juradm.fr

URL: https://bordeaux.tribunal-administratif.fr/

Les candidats disposent des voies de recours suivantes :

- Le référé pré-contractuel (articles L. 551-1 à L. 551-12 du Code de justice administrative) avant la signature du contrat.
- Le référé contractuel (articles L. 551-13 à L. 551-23 du Code de justice administrative) après la signature du contrat, dans les conditions prévues à l'article R. 551-7 du Code de justice administrative.
- Le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date à laquelle l'acheteur a effectué les mesures de publicité du contrat.